

## Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers

Rencontre du CCSEHDAA 2020-2021 du CSSDM Mardi 4 mai 2021, de 19 h à 21 h 30 Rencontre visioconférence, Zoom

Présents	Bergeron, Sébastien	Hamel, Virginie
	Bond, Catherine	Laforest, Benoit Leduc, Sylvie (prise de notes)
	Chandonnet, Dominique	Léveillé, Claudine
	Coulibaly, Kiléka	Liotard, Brigitte (départ à 20 h 15)
	D'Amours Bélanger, Ève	Ouellet Anie
	Delaroche, Dominique	Poirier, Nathalie
	Denis, Amélie	Roby, Geneviève
	Desjardins, Sophie	Saumur, Dominique
	Ferguson, Katherine	Sévigny, Martin
	Groulx, Karine	Zuniga Jurgensen, Fanny
Absents	Doiron, Lucille	
	Ledoux, Richard	
	Paillé, Jacinthe	

int à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
1. Mot de bienvenue			
rencontre débute à 19 h 03. Mme Coulibaly souhaite la bienvenue à tous, incluant les trois nouveaux embres.			
1.1. Présentation de madame Jacinthe Paillé, nouveau membre parent.			
Mme Paillé est absente.			
1.2. Présentation de madame Katherine Ferguson, et de madame Nathalie Poirier, nouvelles			
représentantes d'organisme dispensant des services aux EHDAA.			
Mme Ferguson est avocate depuis environ six mois au Centre de pédiatrie sociale – Côte-des-			
Neiges. Elle croit pertinent de se joindre au CCSEHDAA pour représenter les besoins des jeunes			
qui fréquentent le centre. Elle a également travaillé comme avocate dans un autre CSS.			
En ce qui a trait à Mme Poirier, elle est psychologue, professeure et également chercheure à			
l'UQAM (département de psychologie). Elle est psychologue et elle détient une attestation de			
formation en neuropsychologie. Mme Poirier est entre autres concernée par les enfants ayant un			
trouble du spectre de l'autisme.			
s membres se présentent, rapidement, à tour de rôle.			
2. Adoption de l'ordre du jour	L'adoption de l'ordre du	Ordre du jour du 4 mai 2021	
ordre du jour est accepté.	Mme Saumur, secondée par Mme Zuniga. L'ordre du jour est		
		jour est proposée par Mme Saumur, secondée par Mme Zuniga.	jour est proposée par Mme Saumur, secondée par Mme Zuniga. L'ordre du jour est

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
3.	3. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2021  Une correction dans l'orthographe du nom de Mme Zuniga est demandée au point 3. Le procès-verbal modifié est adopté.	L'adoption du procès- verbal modifié est proposée par Mme Roby, secondée par Mme Léveillé. Le procès-verbal modifié est adopté.	Procès-verbal du 8 avril 2021	
4.	4. Points de suivi			
	Point 6 : Période du public			
	<ul> <li>Mme Coulibaly s'occupera d'indiquer les dates des rencontres du CCSEHDAA sur la page Facebook du CP.</li> </ul>			6- M. Laforest : présentation d'un plan de communication
	<ul> <li>Un conseiller du bureau des communications est entré en contact avec Mme Desjardins. Il lui proposera, sous peu, un plan de communication pour le CCSEHDAA. Ce plan sera présenté à la prochaine rencontre et pourra être mis en œuvre dès le début de l'année scolaire 2021-2022.</li> </ul>			
	<ul> <li>L'inclusion d'un texte dans le BIS pourrait être possible durant l'année scolaire 2021-2022. L'idée principale est de promouvoir la période du public.</li> </ul>			
	Point 7.1 : Projet de résolution du CCSEHDAA au CA.			7.1- Mme Coulibaly : suivi concernant la présentation
	Concernant la représentativité des parents d'enfants à défis sur les comités, un suivi sera fait aux membres dès que la résolution sera présentée au CA (qui pour l'instant n'est pas fonctionnel).			au CA du projet de résolution sur la représentativité des parents sur les différents comités.
	Point 7.2			connecs.
	Les nouveaux membres seront accueillis aujourd'hui. Les membres-communauté sont au nombre de trois.			

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	Point 7.3 : Proposition de révision du document de régie interne pour adoption au CA.			7.2. Mma Caulibaha sujui
	Un suivi sera fait aux membres dès que la proposition de révision du document de régie interne sera présentée au CA.			7.3- Mme Coulibaly : suivi concernant la présentation au CA d'une proposition de révision du document de
	Point 7.4 : Mise à jour du site du CCSEHDAA			régie interne du CCSEHDAA.
	Le PV de la réunion du mois de février a été mis sur le site. La liste des membres a été mise à jour. Les modifications devraient être faites sous peu.			
	Point 7.6 : Suivi problématique transport et service de garde			
	M. Dominic Denis, et Mme Fanny Roy, ont été invités à rencontrer les membres du CCSEHDAA. Par			
	contre, suite à la formation du sous-comité SDG, les gens présents ont proposé de rencontrer M. Denis			
	et Mme Roy en premier pour leur poser certaines questions et leur présenter l'avancement des			
	travaux. La présence de M. Denis et Mme Roy est reportée à une autre date.			
	Point 8: Arrimage avec le CRR pour consultation du CCSEHDAA et les mesures touchant les EHDAA			
	Comme proposé à la dernière rencontre, M. Laforest a partagé aux membres la présentation au sujet de la mesure touchant le tutorat. Il a préparé un sondage contenant quatre propositions. Une fois que les membres auront choisi ce qui leur convient le plus, le résultat final sera déposé à la direction générale. Ce point sera traité aujourd'hui.			
	Point 9 : Parent bénévole			9- Tous les membres :
	Mme Coulibaly invite les membres à envoyer des noms de parents qui se démarquent dans leurs actions, car il est important de souligner le travail des parents au sein de la structure scolaire, de faire valoir ce qui est fait et d'entendre leur voix.			envoyer à Mme Desjardins des noms de parents qui se démarquent dans leurs actions.

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	Mme Zuniga trouve délicat qu'un parent se propose soi-même, et ce, pour une question éthique.			
	Point 10 : Représentativité des parents d'enfants HDAA au sein du CA et pouls dans d'autres CSS			
	Mme Coulibaly a regardé ce qui se faisait à ce sujet au CSSMB ainsi qu'au CSS de la Capitale (CSSC). Un membre du CSSC lui a mentionné que le manque de représentativité qui se vit au CSSC est similaire à			
	celui qui se vit au CSSDM. Il n'y a pas non plus de siège réservé pour un membre parent d'enfant HDAA			
	sur leur CA. Quand l'opportunité se présente, ils choisissent un parent du CP, membre du CCSEHDAA,			
	pour que ce dernier siège en parallèle sur un autre comité. La réflexion ne semble pas aller plus loin.			
	Au CSSDM, le CP désigne les parents qui siègeront sur le CCSEHDAA et fait suivre ensuite les			
	désignations. Au CSSC, les membres parents d'enfants à défi organisent une AGA durant laquelle ils désignent les parents qui seront membres du comité. Les noms de ces parents sont envoyés au CP qui			
	entérine alors la désignation desdits parents. Cela résulte en un CCSEHDAA plus indépendant. Différents			
	parents représentent différentes catégories d'enfants.			
	Mme Chandonnet considère que c'est un processus beaucoup plus transparent.			
5.	5. Réponse aux questions en lien avec la consultation portant sur la mesure 30393			
	En introduction, M. Laforest commente que le CCSEHDAA a des objets de consultation qui sont définis par la LIP, au regard de certains critères de répartition des ressources, qui touchent les élèves HDAA, ainsi que sur certains services.			
	S'étant engagé à la dernière rencontre du CCSEHDAA à consulter les membres par sondage lorsque le CRR se rencontrait et que l'avis des membres du CCSEHDAA pouvait être entendu, M. Laforest a partagé le			
	document concernant la mesure 30393 (touchant le tutorat) avec Mme Coulibaly et ensemble, ils ont produit un sondage que les membres étaient invités à remplir pour donner leur avis. M. Laforest annonce			
	aux membres que d'autres objets de consultation arriveront rapidement. L'idéal serait qu'une personne du			
	CRR ou du SRF participe à la rencontre et explique aux membres tous les détails du sujet. Le CRR se rencontrant aux deux semaines, il est difficile que cela soit ainsi fait.			
	À la question de M. Bergeron, M. Laforest répond que le CRR s'est déjà positionné sur la répartition de la			

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	mesure 30393 et que sa recommandation est déjà connue de la direction générale.			
	M. Bergeron commente un des scénarios voulant que l'argent soit décentralisé seulement au primaire. Des sommes importantes au secondaire n'ont pas été utilisées pour financer les activités parascolaires, dû à la situation de pandémie. Ces sommes pourront être utilisées pour le tutorat. Au primaire, il existe d'autres mesures, par exemple la mesure « À l'école on bouge ». Il n'existe pas de certitude que les écoles secondaires reçoivent plus d'argent que les écoles primaires. Selon M Bergeron, le tutorat est aussi important au primaire qu'au secondaire. Il irait vers la proposition qui prône de distribuer l'argent au prorata du nombre d'élèves. Il souligne positivement le fait que les membres du CCS aient reçu un document exhaustif et transparent.			
	M Laforest confirme que les gens du ministère démontrent une certaine souplesse en acceptant que les écoles secondaires utilisent les fonds qui étaient destinés à financer des activités parascolaires pour financer, cette année, le tutorat. Aussi, il explique les quatre propositions, document à l'appui. Les propositions sont ouvertes à recevoir des modifications, des ajouts, etc. Cette mesure pourrait être récurrente. Il commente qu'il amène aux membres les mesures qui touchent de près ou de loin les EHDAA. Le CRR considère qu'il y a une certaine urgence de décentraliser ces argents afin que les écoles puissent engager dès maintenant des tuteurs.			
	M. Sévigny confirme que les budgets au niveau du parascolaire sont substantiels puisque les activités parascolaires n'ont pas été mise en place au cours de l'année scolaire. Dans les grandes écoles secondaires, ce sont de gros budgets qui n'ont pas été dépensés.			
	Décentraliser signifie envoyer un montant d'argent, assigner un budget dans chaque école, et transférer les sommes d'argent dans les budgets des écoles.			
	À la question d'un membre sur le nombre d'heures de tutorat que peut représenter un montant de 2 000 \$, la réponse est que cela varie selon les personnes engagées. Le salaire d'un enseignant est plus élevé que celui d'un étudiant.			

Nº	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	M. Sévigny confirme que beaucoup d'universitaires ont déjà été engagés. Le tutorat sera orienté vers les			
	élèves qui ont des chances de réussite. L'école doit se mobiliser pour monter un service rapidement.			
	Mme Roby se montre inquiète pour les élèves du 3°, 4°, et 5° secondaire, en classes ordinaires avec un PI,			
ł	et qui vivent un risque d'échec puisque l'enseignement en ligne ne leur convient pas nécessairement. Elle			
	se demande si les budgets destinés pour le parascolaire seront réellement utilisés pour du tutorat. Si la			
	mesure est récurrente, qu'arrivera-t-il si les sommes des activités parascolaires sont utilisées l'année			
Ì	prochaine? Y aurait-il des sommes allouées pour le tutorat?			
	M. Laforest répond que le niveau de taux de réussite actuel est relativement semblable aux années passées.			
	De plus, cette mesure s'ajoute à d'autres mesures existantes. Des cours d'été seront également offerts.			
	Environ 3 000 élèves s'y inscrivent chaque année et le taux de réussite se situent entre 65% à 70%.			
	Mme Bélanger considère qu'il y a un besoin de tutorat dans les classes spécialisées, bien que ces classes			
	aient un nombre plus réduit d'élèves, car ces enfants ont besoin de soutien individualisé.			
	Mme Léveillé se demande si, en choisissant de favoriser le primaire cette année, il faudra voter à nouveau			
	pour la distribution de cette mesure l'an prochain. M. Laforest commente qu'il y aura une nouvelle			
	consultation l'an prochain, si besoin est. Il faudra voir si les montants sont les mêmes, si la mesure est			
	dédiée, etc.			
	Mme Zuniga commente que certaines directions ont déjà demandé de cibler les élèves. Selon elle, il faudrait			
	être accompagné d'un cadre vraiment cohérent et souple afin que tous les élèves qui ont des besoins			
	reçoivent de l'aide. Cette mesure devrait être accompagnée pour qu'on puisse écouter les enseignants et			
	les professionnels qui entourent les élèves.			
	Mme Denis confirme qu'effectivement, depuis un certain temps, les enseignants de son école ont ciblé des			
	élèves. Il est important que les élèves du secondaire puissent avoir accès au tutorat. L'an prochain, il faudra			
	s'assurer de bien cibler les élèves, par exemple en rencontre collective avec la direction et avec tous les			
	enseignants, pour s'assurer que dans une classe où il n'y pas nécessairement un titulaire stable, les enfants			

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	ne soient pas lésés de leur droit.			
	Les ressources enseignantes comme l'orthopédagogie et l'enseignant ressource sont plus efficaces que les tuteurs externes.			
	De plus, il commente qu'après vérification faite durant la rencontre, si les chiffres sont à jour, la somme serait d'environ 5 M\$ pour le secondaire au niveau du parascolaire. Si la mesure de tutorat est d'environ 600 000 \$, la décision est plus facile à prendre.			5- M. Laforest : Informer la direction générale de la position du CCSEHDAA concernant la mesure 30393.
	M. Laforest consolidera l'ensemble des réponses et fera une proposition de texte qui sera soumis à Mme Coulibaly. Ensuite, il informera la direction générale quant à la position du CCSEHDAA concernant la mesure 30393.			Concernant la mesure 30393.
6.	6. Présentation portant sur la collecte des besoins			6- Mme Desjardins et M. Laforest : la présentation sera
	M. Laforest et M. Bergeron partagent la présentation portant sur la collecte des besoins. M. Laforest met à			envoyée aux membres.
	l'écran le document <i>Synthèse de la collecte des besoins 2020-2021</i> . Ce document se veut le portrait des			
	recommandations pour l'ensemble des écoles du CSSDM. L'intention de cette collecte annuelle, qui débute en février ou mars, se veut un portrait de ce qui serait idéal en termes de nombre de jours en			
	orthopédagogie, en psychologie, en enseignant ressource et dans tous les corps d'emploi qui interviennent			
	directement auprès des élèves, et ce, sans tenir compte de la situation financière du CSSDM ni de la			
	pandémie. Cette collecte est menée par les comités écoles EHDAA en collaboration avec les directions.			
	Dans Le portrait des recommandations pour l'ensemble des écoles du CSSDM 2020-2021, les données ne			
	correspondent pas toujours avec le plan d'effectifs (chiffres officiels). Parfois, il peut y avoir un petit décalage. Il est à noter que certains corps d'emploi sont plus émergents, certains écarts sont énormes, des			
	sommes faramineuses semblent parfois nécessaires.			
	M. Laforest commente qu'il y a cinq ans, ce qui apparaissait comme une grosse addition de postes se révèle aujourd'hui chose acquise et va même au-delà de ce qui était souhaité. M. Bergeron explique qu'auparavant,			
	aujourd nur chose acquise et va meme au-deia de ce qui était souriaite. ivi. Dei geron expirque qu' auparavant,			

Nº	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	plusieurs écoles ne faisaient pas cet exercice, ce qui laisse supposer que le taux de participation en 2016			
	n'était peut-être pas très élevé. Pour 2020-2021, la participation a vraiment été impressionnante.			
	M. Laforest explique que la situation actuelle correspond au nombre de postes, incluant les postes vacants			
	(dont 30 postes vacants en orthophonie). M. Bergeron dit que la collecte de données est une « photo » de			
	la situation actuelle. Concernant ce point, il faudra peut-être préciser le tout, pour les prochaines années,			
	dans la méthodologie. Le premier travail est de quantifier un nombre de postes qui répondra aux besoins			
	des élèves. Ensuite, il faudra penser au recrutement et à la dotation de personnel. Les postes en orthophonie			
	ainsi qu'en orthopédagogie sont les plus touchés par la pénurie.			
	M. Laforest confirme que bien qu'il y ait une légère augmentation de la population d'élèves, le pourcentage			
	d'élèves HDAA se maintient autour de 16% à 18 % depuis un certain nombre d'années.			
	a cleves tib/vvse maintient autour de 10/v à 10 /v depuis un certain nombre à années.			
	Le terme <i>enseignant ressource</i> ne semble pas bien compris.			
	M. Bergeron souligne que les services d'orthopédagogie ont été très malmenés, cette année, bien qu'étant			
	un service très important pour les milieux scolaires. Il commente que dans la collecte, il se trouve de			
	nombreux commentaires concernant l'évaluation en psychologie. Mme Roby affirme que la même situation			
	se répète chaque année. Le CSSDM dit qu'il y a pénurie de psychologues. Par contre, il n'y a pas de			
	recrutement externe au CSSDM. Dans d'autres CSS, ils réussissent à avoir de la psychologie dans toutes les			
	écoles. Selon M. Laforest, le CSSDM entend bien cette demande. Par contre, certains établissements ont			
	plutôt choisi d'augmenter leur portion de postes en psychoéducation ou en éducation spécialisée au			
	détriment de la psychologie. Il faudrait que ce soit les services centraux qui assument les coûts pour garantir			
	un seuil plancher. Mme Roby croit que depuis que les budgets sont davantage décentralisés, des choix			
	doivent être faits par le CSSDM concernant ce sujet. Mme Groulx renchérit en commentant que le mandat			
	des psychologues n'est pas seulement l'évaluation des élèves.			
	M. Bergeron commente qu'il n'y a pas de confusion quant au <i>rôle</i> des PEH (page 9). Il y a plutôt eu une			
	confusion par certains au moment de compléter la collecte des données. Par contre, Mme Léveillé confirme			
	qu'il y a une confusion quant au rôle et à l'attribution de tâches des PEH.			

Nº	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	M. Bergeron confirme que l'ajout de postes de TES est parmi les ajouts les plus demandés. Mme Léveillé considère que s'il y avait plus de prévention mise en place, il y aurait probablement un besoin moindre de soutien pour des élèves en un : un.			
	Mme Denis spécifie que le service d'ergothérapie n'est pas décentralisé dans les écoles. Mme Groulx dit qu'il manque peut-être un cadre de référence pour le rôle des ergothérapeutes. M. Laforest répond qu'il y a une dichotomie entre les besoins exprimés par les écoles et les choix budgétaires des directions d'école.			
	Au niveau des orthopédagogues, M. Bergeron dit qu'ils perdent un temps fou à faire du soutien informatique (mise à jour, par exemple).			
	Un agent de correction du langage a une formation qui lui permet de mettre en place les recommandations d'un orthophoniste. Ce sont des interventions très limitées.			
	À la question s'il y a des gens qui jouent un rôle de pivot à travers tous ces professionnels, qui sont les personnes qui coordonnent et arriment les interventions, les services etc., M. Laforest répond que le pivot se définit via le PI. La LIP définit clairement que c'est la direction qui est la responsable de la mise en œuvre du plan et de la coordination de l'ensemble des services. Mais le nombre de PI est tellement volumineux que c'est souvent un orthopédagogue qui va voir à la coordination. Souvent le travail incombera à l'intervenant qui est le plus proche de l'élève soit le titulaire, le psychoéducateur, le TES, etc. C'est une équipe multidisciplinaire qui partage les tâches entre tous ses membres.			
	Mme Bond se demande si le CSSDM reçoit des budgets spécifiques du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, par exemple, pour couvrir certains besoins des enfants? Cette question fera l'objet d'un point à la prochaine rencontre.  La révision des ententes-cadres débutera sous peu avec le personnel de la santé afin de recevoir une réponse plus adéquate aux besoins des élèves dans les écoles plus spécialisées.			6- Mme Desjardins : ajouter au prochain ordre du jour le point : Le CSSDM perçoit-il des sommes du ministère de la Santé pour couvrir certains besoins d'élèves HDAA?
	La collecte est le résultat d'un travail de collaboration et d'une démarche bien rigoureuse et bien menée par			



N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
	les deux parties.  Mme Denis juge que le sondage est très cohérent avec ce qu'elle entend de la part de ses collègues et de			
	son milieu. Ce que le personnel veut est du soutien direct dans l'école, des gens de terrain. Elle considère que devoir choisir entre un professionnel ou un autre est très déchirant.			
7.	7. Questions diverses			
	Aucune question			
8.	8. Date de la cinquième séance du CCSEHDAA (année scolaire 2020-2021)  Un Doodle sera envoyé pour déterminer la date de la cinquième séance du CCSEHDAA.			8- Mme Desjardins : envoyer un Doodle pour la date de la dernière rencontre de l'année du CCSEHDAA.
9.	9. Fermeture de la séance			
	La séance est levée à 21 h 36.			

Prise de notes : Sylvie Leduc, adj. admin. CESA, 4 mai 2021



## **ANNEXE 1**

## SUIVIS DEMANDÉS

1.	Mise à jour du site du CCSEHDAA	Suivi continu	Mme Desjardins
2.	Dates des rencontres du CCSEHDAA	du Comité de parents.	Mme Coulibaly
		Suivi continu	
3.	Période du public	L'inclusion d'un texte dans le BIS	M. Bergeron
4.	Rencontre avec M. Denis et Mme Roy.	Suivi à une date ultérieure	Mme Desjardins